



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260505-CA_CCAS_3_01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Séance du 5 Mai 2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le jeudi 30 avril 2026 et se sont réunis le mardi 5 mai 2026 à 20h00 en la salle des Capétiens, 3 Place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale MATHIAULT, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :17 - Présents :15 - Pouvoirs :2 - Votants :17 - Absent :0

Étaient présents : Mesdames Pascale MATHIAULT, Anne CARVENNEC, Sylvie DESALEUX, Michèle DUNAND, Anne-Marie FILHO, Geneviève GUINJARD, Christine MATHIEU, Christelle MERCIER, Marie-Jeanne MICLO, Florence TAQUET et Messieurs Henri BACLET, Joël BERTINATTI, Amaud DE FRANSSU, Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS

A donné mandat de voter en son nom : Madame Delphine GLASTRA à Monsieur Henri BACLET, Madame Pascale LOISELEUR à Madame Anne-Marie FILHO

Présidence de séance : Madame Pascale MATHIAULT.

N°01 – INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La procédure de désignation des membres du conseil d'administration est encadrée par les articles L123-6, R123-7 à R123-13 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En application de ces dispositions, par délibération n°6 en date du 9 avril 2026, le conseil municipal a fixé, outre le maire, président, à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à parité, de 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 8 membres, représentant les catégories d'associations visées à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles, nommés par le maire.

Par délibération n°7 en date du 9 avril 2026, le conseil municipal a élu à l'unanimité, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les membres suivants :

- Madame Florence TAQUET,
- Monsieur Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS,
- Monsieur Joël BERTINATTI,
- Madame Anne CARVENNEC,
- Madame Fanny DOUBLIEZ,
- Madame Christelle MERCIER,
- Madame Pascale LOISELEUR,
- Madame Delphine GLASTRA

Au terme du délai de publicité de l'appel à candidatures des représentants d'associations, ont été nommés par arrêtés du Maire :

- Monsieur Henri BACLET, représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF de l'Oise,
- Madame Geneviève GUINJARD, représentant des associations de personnes âgées et retraités du département, sur proposition de l'ADPS-ADMR,
- Madame Marie-Jeanne MICLO, représentant des associations de personnes handicapées sur proposition de l'UNAFAM Oise,
- Monsieur Arnaud DE FRANSSU, représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association Croix Rouge Française,
- Madame Christine MATHIEU, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune (Secours Catholique),
- Madame Anne-Marie FILHO au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (personne qualifiée),
- Madame Sylvie DESALEUX au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Addictions Alcool Vie Libre),

- Madame Michèle DUNAND au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Au tiers lieu),

Après avoir exposé le déroulement de la procédure, et procédé à l'appel nominal, la présidente déclare les membres du Conseil d'Administration installés dans leurs fonctions.

L'exposé entendu,

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20260505-CA_CCAS_3_01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Le conseil d'administration à main levée et à l'unanimité,

- prend acte de l'installation du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Senlis.



POUR COPIE CONFORME


Pascale MATHIAULT
Maire de Senlis
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale